

Compte rendu du Comité Syndical du SMICA du jeudi 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt,
Le neuf juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19/06/2020, se sont réunis à la CCI de l'Aveyron – Rue Aristide Briand – 12000 Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
10 membres présents, 4 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : Jean-François ALBESROY, Michel ARTUS, Bernadette AZEMAR-BELIERES, André BORIES, Raymond BRALEY, Florence CAYLA, Jean-Louis GRIMAL, René PAGES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Michel CAUSSE (représenté par Jean-Louis GRIMAL), Sylvain COUFFIGNAL (représenté par Jean-François ALBESROY), Jean-Louis FRANCES (représenté par André BORIES), Daniel MAYET (représenté par Bernadette AZEMAR-BELIERES).

Membres absents : Alain CEZAC, Sébastien DAVID, Christian DELMAS, Christian FONT, Jacques GARDE, Jean-Pierre LADRECH, Anne-Marie MAILHE, André MARTINEZ, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Joel SERIN, Laurent TRANIER.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER (délibération 20200709-1)

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du compte-rendu du Comité Syndical du 27 février 2020 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2019
2. Adhésion de nouveaux membres
3. Délégations de pouvoirs au Président
4. Saisine CT Départemental
5. Création d'emplois
6. Approbation Compte de Gestion
7. Vote du Compte Administratif
8. Affectation du résultat
9. Tableau des effectifs
10. Adhésions diverses
11. Cotisations 2020
12. Vote du BP 2020
13. Lancement marché serveur
14. Signature ligne de trésorerie
15. Autorisation remboursement dépense à un agent
16. Amortissement cession gratuite
17. Création de poste (avancement)

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le compte-rendu du Comité Syndical du 27 février 2020.

2. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES (délibération 20200709 2)

Le Président appelle le Comité Syndical à statuer sur la demande d'adhésion formulée depuis le Comité Syndical du 27 février 2020 :
- Syndicat Bassin Versant Tarn Amont ;

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE l'adhésion proposée,

SOLLICITE les services de la Préfecture pour prendre un nouvel arrêté définissant le périmètre du syndicat,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

3. COMPLEMENT COTISATION SIG (délibération 20200709 3)

Le Président appelle le Comité Syndical à statuer sur la modification des cotisations SIG telles qu'elles ont été votées lors du dernier Comité Syndical.

En effet, depuis de nombreuses années, une majoration de la cotisation était appliquée aux communautés de communes dont l'une ou plusieurs communes membres n'adhéraient pas au SIG du SMICA.

« Pour une communauté de communes, la cotisation SIG peut être majorée de 250 € par commune non adhérente au SIG avec un plafond de 4200 € (cotisation d'une cne > 20000 hab). En revanche, la cotisation n'est pas due lorsque la communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes qui la compose ».

Or, cette année, cette disposition n'a pas été reprise, par erreur.

Le Président suggère de reprendre une telle mesure.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTÉ l'évolution de cotisation proposée,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

4. INFORMATION RECRUTEMENTS EN COURS ET ORGANISATION (délibération 20200709_4)

Le Président expose au Comité Syndical la situation au regard des recrutements qui étaient envisagés lors du dernier Comité Syndical et qui avaient été soumis au vote :

- le poste de technicien système d'information est pourvu depuis le 1^{er} juillet 2020 ;
- le poste d'agent d'accueil sera pourvu par voie de mutation au 27 juillet 2020.

Par ailleurs, depuis le dernier Comité Syndical, l'un des agents du SMICA a présenté sa démission et il convient de le remplacer pour assurer les missions, notamment en terme de dématérialisation.

Le Comité Syndical est donc appelé à se prononcer sur la création du poste.

Enfin, une nouvelle organisation a été proposée par le Directeur et le Président. Celle-ci a fait l'objet d'une demande d'avis auprès du CT Départemental qui s'est tenu le 1^{er} juillet dernier.

Celui-ci s'est prononcé favorablement à la nouvelle organisation :

- le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable avec une abstention ;
- le collège des collectivités territoriales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Cette organisation consiste en une répartition des responsabilités sur 4 services dépendants directement du Directeur.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTÉ le remplacement de l'agent démissionnaire,

ACCEPTÉ la nouvelle organisation,

SOLLICITE les services du Centre de Gestion et de la préfecture pour la mise en œuvre de ces décisions,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

5. MARCHES PUBLICS (délibération 20200709_5)

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 2122-1,

Le Président expose au Comité Syndical les différents marchés en cours de passation ou qui doivent être renouvelés dans l'année :

-le marché hébergement : a été lancé le 21 mai 2020 et est arrivé à échéance le 22 juin. 5 entreprises ont candidaté et 3 vont être reçues par un jury pour présenter leur offre oralement. A l'issue, la CAO du SMICA attribuera le marché qui sera signé par le Président (délégation reçue de la part du Comité Syndical par la délibération n°20170323-11 du 7 avril 2017).

-le marché pour un outil de rédaction des marchés publics arrive à échéance à la fin de l'année 2020 et doit être relancé de manière ouverte afin de trouver une solution plus satisfaisante quant à la chaîne de dématérialisation et qui puisse correspondre au plus grand nombre en terme de tarifs.

-le marché Ok-Box (dématérialisation) doit être renouvelé auprès d'Omnikles (sans mise en concurrence) ;

-le marché matériel doit être lancé en fin d'année (groupement de commande existant depuis plusieurs années désormais) ;

-un marché doit être lancé auprès de Berger Levraut pour mettre fin à la convention qui lie ce fournisseur et le SMICA mais qui n'est pas satisfaisante sur le plan juridique.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE le lancement ou renouvellement de ces marchés,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

6. REMBOURSEMENT DE FRAIS (délibération 20200709_6)

Le Président indique au Comité Syndical que deux agents ont engagé des frais à titre personnel qui doivent leur être remboursés.

-d'une part, à Monsieur Jacques BARBEZANGE. Il s'agit d'une facture auprès de Malrieu d'un montant de 138.76 euros pour l'achat de câbles et de verrous de blocage pour la fixation de plaques de plexiglass au sein des locaux du SMICA et ce, pour veiller à la protection du personnel face à l'épidémie de Covid-19 ;

-d'autre part, à Monsieur Philippe SERVIERES. Il s'agit d'une facture de 16.30 euros auprès de Soviferm pour l'achat d'une fiche pour la maintenance de l'onduleur d'une collectivité adhérente.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE le remboursement de ces frais aux agents concernés,

SOLLICITE la trésorerie pour la prise en charge de ces mandats,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Rodez, le :

Le Président, Jean-Louis GRIMAL

A circular official stamp of the Comité Syndical de la Région Française (CSRF). The stamp contains the text "COMITÉ SYNDICAL DE LA RÉGION FRANÇAISE" around the perimeter and "CSRF" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.